

Tarifs de la restauration scolaire dans les collèges

évolution, aides financières et engagement du Département

56 300

collégiennes et collégiens nourris chaque jour, soit 9 millions de repas par an environ

Évolution du tarif

au 1^{er} avril 2024

Le prix du repas augmente pour les élèves demi-pensionnaires sauf pour les boursiers aux taux 2 et 3. La décision s'appliquera au 1^{er} avril 2024. La mesure ne portera donc que sur le dernier trimestre pour l'année scolaire 2023-2024.

	Par jour		Par trimestre	
	Tarifs jusqu'au 31 mars	Nouveaux tarifs	Tarifs jusqu'au 31 mars	Nouveaux tarifs
Forfait 4 jours	2,93 €	3,25 € (+0,32 €)	140,64 €	156 € (+15,36 €)
Forfait 5 jours	2,73 €	3,03 € (+0,30 €)	163,80 €	181,80 € (+18 €)

Pourquoi cette augmentation ?



Le coût réel du repas a augmenté

Au cours de ces dernières années, le coût de fabrication a augmenté régulièrement, notamment du fait de la forte inflation du coût des denrées, et les fluides (eau, gaz, électricité)



6 € c'est le coût du repas pris en charge par le Département afin d'amortir le coût pour les familles

3,5 M€ représente l'effort qui a été consenti ces deux dernières années (2022, 2023) par le Département pour absorber la hausse du coût de production sans augmenter le tarif appliqué aux familles

Les aides aux familles toujours assurées



- ▶ Le repas est **gratuit** ou revient à **1 €** pour les familles boursières
- ▶ Une **prise en charge totale ou partielle** des frais peut être accordée aux familles ayant des difficultés financières

Vers une tarification sociale

Le Département souhaite s'engager vers une tarification différenciée du prix des repas, visant à **redonner une justice sociale en fonction des revenus des familles**.

Cette démarche fera l'objet d'une concertation avec les collèges et les fédérations des parents d'élèves, pour un objectif de mise en œuvre en 2026.

Le Département réaffirme sa volonté de garantir un **service de restauration de qualité tous les jours**, des bons plats, des menus complets, équilibrés, des produits locaux.